

Image not found or type unknown



Dette envers banque suite à prêt

Par **sylvir78140**, le **19/01/2018 à 09:01**

Bonjour

en 2009 j ai souscrit un prêt immobilier d un montant de 160 000 € garanti par crédit logement.
A la suite d un dysfonctionnement, les frais lié à cette garantie n'ont jamais été prélevés sur
notre compte.

A ce jour la Banque veut procéder à un régularisation sur 6 mois de la somme de 1280 € ?
On t'il le droit de faire cela ?

Merci marque de politesse[smile4]

Par **chaber**, le **19/01/2018 à 17:01**

bonjour

[citation]les frais lié à cette garantie n'ont jamais été prélevés sur notre compte. [/citation]
Nature des frais?

Par **Lag0**, le **19/01/2018 à 19:58**

Bonjour,

Je suppose qu'il est question des frais de la caution crédit logement.
1280€ pour un crédit de 160000€ en 2009, c'est vraisemblable.

Sinon il y a un simulateur ici : <https://www.creditlogement.fr/simulateur>